GEMENG
KÄERCH

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par sa décision du 1er juillet 2026, le conseil communal a approuvé l'adaptation des droits d'inscription en matière d'enseignement musical. Ledit règlement a été approuvé par le ministère des affaires intérieures en date du 31 juillet 2026.

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Koerich, le 10 août 2026
Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre
Daniel Wirth

Le Secrétaire
Nathalie Reinertz

ADMINISTRATION COMMUNALE
KOERICH